

noncé par le ministre des Finances devant le comité du régime fiscal, le 14 septembre 1966, au cours duquel il a déclaré:

Lorsque les circonstances—naturelles ou attribuables à l'homme—font en sorte qu'une part des richesses de la nation plus importante que la part normale s'accumule dans certaines régions du pays, il faut effectuer une redistribution de ces richesses afin que toutes les provinces soient en mesure d'assurer à leurs citoyens les services essentiels à un degré raisonnablement comparable sans écraser les citoyens sous des impôts trop lourds.

Je pourrais poursuivre en critiquant le concept de l'inégalité régionale de l'ancien ministre des Finances, mais je tiens à commenter le budget, car on a mal informé les Canadiens en faisant état de la proposition et de l'application, par le gouvernement actuel, d'une grande variété de programmes destinés à satisfaire les besoins des personnes touchées par l'inégalité régionale au Canada. Deuxièmement, je tiens à commenter les mesures monétaires du gouvernement qui doivent en principe remédier à la disparité régionale. Or, j'estime qu'il n'en est rien. Je crois que si l'on parlait aux Canadiens qui résident dans la plupart des régions d'expansion lente, on découvrirait que nous vivons, depuis la guerre, l'une des années les plus funestes de notre histoire eu égard au chômage et aux conditions générales d'existence. J'ai parfois l'occasion de voyager. Je n'ai pas autant voyagé que certains de mes collègues, mais il est vrai que je parcours un peu le Canada. Certaines des régions d'expansion lente ne présentent pas des différences vraiment trop marquées. Nous en avons eu la preuve, cette année, au Nouveau-Brunswick. Nous avons constaté les répercussions de cette absence de politique à Terre-Neuve et dans bien d'autres endroits.

On a appliqué, dans tout le pays, une politique nationale visant à enrayer l'inflation. J'admets la réalité de certaines initiatives du ministère de l'Expansion économique régionale, mais je n'accepterai aucune pratique, aucune mesure ni aucune doctrine destinée à réduire l'inflation si l'on doit l'appliquer exactement de la même façon dans toutes les parties du Canada. L'année dernière, le ministre a mentionné, dans le Livre blanc du budget, certaines mesures qui entraînent actuellement l'augmentation du chômage dans les provinces atlantiques. Il a demandé comment on peut essayer d'enrayer l'inflation sans qu'il en cuise aux régions d'expansion lente. C'est là un dilemme. Mais le ministre ne paraissait pas s'en inquiéter outre mesure dans son récent budget.

Je pourrais signaler d'autres petits détails d'apparence bénigne. Le ministère des Travaux publics a pris congé en ce qui concerne les installations nécessaires aux exploitants et aux pêcheurs de la région Atlantique. Nous

[M. Lundrigan.]

parlons de l'application de politiques du ministre des Postes (M. Kierans) qui peuvent ne pas sembler importantes, car elles ne visent que 400 postiers dans l'Est du Canada. Par rapport au nombre visé dans tout le Canada ces décisions ne semblent pas trop importantes, sauf pour les gens de la région. Nous nous sommes réjouis lorsque le ministre des Transports (M. Jamieson) a obtenu son portefeuille parce qu'il avait légèrement atténué le chômage à Terre-Neuve, au moins d'un.

En outre, le programme des routes d'accès aux ressources a été annulé. Cela faisait partie des mesures d'austérité nationale. Un certain nombre d'aides pour le transport dans diverses régions du Canada ont été supprimées afin d'enrayer l'inflation et aussi paraît-il pour équilibrer le budget comme l'a promis le ministre, mais sans jamais y parvenir. Une fois de plus cette année aux termes de la nouvelle loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et piscicoles, le taux d'intérêt de 5 p. 100 sur les emprunts accordés aux cultivateurs et aux pêcheurs a été relevé. Cette initiative, visant peut-être à freiner les dépenses ou les prêts, a sûrement imposé de nouvelles difficultés à la population.

Il y a la question de la suppression des droits tarifaires. Quand le ministre a parlé d'entente mutuelle, il n'a été nullement question que nos voisins du Sud, par exemple, nous concèdent des avantages semblables. Mais il continue dans la même voie. J'ignore si les représentants des petites industries disséminées le long du littoral ont eu l'occasion de s'entretenir de cela avec le ministre, pour connaître son opinion et lui dire ce qu'ils en pensent. Il dit qu'il y a eu des contacts intéressants. Je me demande ce que vont devenir les petites industries textiles de Winnipeg, qui s'implantent maintenant dans les endroits comme Peguis, dans des réserves indiennes et ainsi de suite et qui s'efforcent de surnager. Ce sont des industries très peu rentables, mais qui survivent. Et que penser du problème qui se pose dans les cantons de l'Est du Québec, au sujet des industries textiles marginales? Le ministre hoche de nouveau la tête pour dire qu'elles ne seront pas atteintes. J'attendrai qu'on me le prouve.

J'attendrai de connaître le sort de nos industries marginales, de ces petites industries qui ne font que végéter. Une concurrence accrue pourrait leur donner le coup de grâce. Il s'agit d'industries dans les régions à croissance lente. Leurs ventes sont faibles et elles ont des frais de transport. Ce sont vraisemblablement des industries comme celle-là qui seront obligées de fermer leurs portes. Je demande au ministre quels genres de programmes il a élaborés pour prévenir le chô-